

**Présentation du rapport d'activité 2021 des services de l'État
en Haute-Vienne
par Madame Fabienne Balussou, préfète de la Haute-Vienne
(Seul le prononcé fait foi)**

Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux,
Mesdames et messieurs les Chefs de service,
Mesdames et messieurs,

C'est un grand honneur d'être parmi vous aujourd'hui pour me livrer pour la première fois devant votre Assemblée à l'exercice si symbolique de présentation du rapport d'activité des services de l'État.

Cela est d'autant plus symbolique que nous vous recevons aujourd'hui dans cette salle Marianne, qui fut pendant plus d'un siècle, la salle des délibérations du Conseil Général.

Je suis accompagnée pour ce faire, comme il est d'usage, de l'ensemble des chefs de service départementaux de l'État, que je remercie de leur présence.

Je vous remercie également d'accueillir Jean-Philippe AURIGNAC, nouveau Secrétaire général en remplacement de Jérôme DECOURS, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Son expérience dans un Conseil départemental nous sera précieuse.

Ce moment a un relief tout particulier alors que l'année 2021, comme l'année 2020, a été marquée par une mobilisation constante et additionnée des forces vives de l'État, des collectivités mais aussi des entreprises, des associations et de nos concitoyens, pour faire face, de façon solidaire et responsable, à un contexte crise sanitaire et économique prolongé.

Cette crise inédite que nous avons affrontée ensemble, nous a tous mis à l'épreuve, en ouvrant l'an passé un nouveau chapitre : celui de l'immense travail de vaccination des populations et de reprise de l'activité. Cette campagne a exigé de chacun de nous un investissement de longue haleine et une réactivité de chaque instant, en même temps que des capacités d'adaptation et d'innovation face aux besoins.

En ce sens, cette épreuve a fait écho à la mission première de l'État : protéger les citoyens, mobiliser les énergies et favoriser l'union autour de l'intérêt général.

En effet en 2021, les Haut-viennois ont témoigné d'un grand sens de l'intérêt général : par leur respect des mesures barrière et de freinage de circulation du virus.

L'État a pour sa part su mobiliser des leviers importants de soutien à l'économie, tant dans le cadre du plan d'urgence de 470 milliards, mis en place immédiatement pour protéger les entreprises et les salariés, qu'au travers du plan de Relance abondé à hauteur de 100 milliards d'euros. Les collectivités du département ont évidemment accompagné et décuplé ce mouvement salvateur pour l'économie française. Je les en remercie.

Le rapport d'activité qui vous est présenté met l'accent sur l'engagement sans relâche manifesté par les agents de l'État dans le département. Pour autant, cela ne doit pas conduire à passer sous silence les politiques publiques territorialisées que nous avons, ensemble, mesdames et messieurs les élus, maintenues actives tout au long de l'année 2021.

Mais la présentation du rapport d'activité des services de l'État est aussi/surtout l'occasion de rendre un hommage appuyé à l'ensemble des élus et acteurs institutionnels de terrain, au premier rang desquels le Conseil départemental de la Haute-Vienne, et à leurs services pour leur investissement et la grande qualité du travail partenarial établi.

C'est dans un esprit de coopération, de co-construction et d'engagement sincère en faveur de nos concitoyens que nous avons relevé les défis de l'année 2021 et que nous relèverons ceux des années futures.

I. L'État et ses partenaires ont su gérer une crise inscrite dans le temps

1. Sur le registre purement sanitaire, les choses paraissent d'évidence, mais le premier défi que nous avons eu à relever collectivement a été d'apporter une réponse coordonnée à l'épidémie de Covid.

Après avoir travaillé à détecter la progression de l'épidémie et organisé la montée en puissance du système de santé, il nous a fallu mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires, tout en leur permettant de tenir dans le temps.

Alors que la crise s'est installée dans la durée, l'État, les collectivités locales et les professions de santé se sont investis dans nombre de dispositifs pour répondre aux besoins des Haut-Viennois.

En premier lieu, pour casser les chaînes de transmission du virus, je rappellerai que dès mai 2020, puis tout au long de l'année 2021, une cellule territoriale d'appui à l'isolement a œuvré, en lien étroit avec la PTA 87, à accompagner les patients atteints de la Covid-19 placés à l'isolement.

Le déploiement sur le territoire de cette stratégie « dépister, tracer, isoler » a été rendu plus efficace encore grâce à la coordination de l'Agence régionale de santé et de la Caisse primaire d'assurance maladie qui ont notamment soutenu le travail de dépistage massif et de contact-tracing.

Plus particulièrement, l'année 2021 a vu les centres de vaccination se déployer progressivement sur tout le territoire, grâce à la mobilisation sans faille des municipalités et du SDIS.

L'accès à la vaccination a ainsi été rendu possible dans des centres de vaccination municipaux, au CHU et dans les cliniques, chez les professionnels de santé - cabinets médicaux et pharmacies - et de manière plus pratique encore pour nos concitoyens, dans les centres commerciaux. Les personnels mobilisés ont fait preuve d'un investissement et d'un engagement exceptionnels. Je les en remercie et souhaite leur rendre hommage.

Tous, collectivement, avons travaillé à développer les solutions les plus adaptées tout en assurant écoute, soutien et appui à nos concitoyens les plus vulnérables.

Ainsi, en Haute-Vienne, plus de 300 000 masques et 30 000 autotest ont été distribués aux missions locales, aux structures d'hébergement ou encore aux associations d'aide alimentaire. Des conventions avec les hôteliers, mises en œuvre par la DDETSPP, ont permis de répondre aux besoins d'isolement des publics les plus défavorisés. Enfin, en coopération avec l'ARS et les mairies, nous avons organisé des opérations dites « aller vers » dans plus de 70 communes afin de venir en soutien, « au plus près des habitants », aux personnes à mobilité réduite, à l'instar de nos aînés.

Dans le même temps, des décisions contraignantes mais indispensables ont été mises en œuvre, après concertation avec les élus, pour enrayer la progression de l'épidémie. Il s'agit notamment de l'obligation de porter le masque sur la voie publique ou encore de l'activation d'un couvre-feu anticipé à 18 h, dès janvier 2021. Les forces de l'ordre se sont attachées à faire appliquer les mesures de confinement et de couvre-feu. Elles se sont grandement investies, tant pour conduire des actions pédagogiques que pour sanctionner le non-respect manifeste des mesures sanitaires.

Les équipes de la préfecture ont dans ce cadre veillé à accompagner au plus près les citoyens, élus et professionnels de Haute-Vienne, dans la mise en œuvre des mesures sanitaires impactant la vie de tous les jours. Les agents ont traité plusieurs milliers de demandes d'information, mais aussi accompagné dans le détail le déploiement des protocoles sanitaires.

Grâce à notre mobilisation et notre résilience collectives, nous avons pu mettre en place une stratégie de vaccination d'ampleur : au 31 décembre 2021, 79,8 % de la population du département avait bénéficié d'une première dose de vaccin.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans toutes celles et ceux qui se sont impliqués en première, deuxième ou troisième ligne pour combattre l'épidémie, souvent sans compter leurs heures, avec en ligne de mire l'intérêt collectif.

2. Sur le front de la crise économique

Dès les premiers temps de la crise, le Gouvernement a apporté une réponse sans précédent. L'objectif a été de préserver l'emploi et le tissu économique afin que la récession n'entraîne pas de dépression. Le dispositif d'activité partielle en est l'illustration : l'État et l'assurance chômage ont pris en charge l'indemnisation des salariés, garantissant un revenu équivalent à 84 % de leur rémunération, évitant ainsi des faillites et licenciements et préservant le pouvoir d'achat. Grâce à la mobilisation des agents de la DDETSPP (*direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations*), le traitement des demandes a été effectué en temps record (*délai de 48 heures*).

Après un temps nécessaire de pédagogie, des contrôles ont été conduits, réduisant le risque de fraudes et garantissant une bonne utilisation des deniers publics.

- Ainsi, en 2021 en Haute-Vienne, ce sont près de 63 039 salariés qui ont pu bénéficier de l'**activité partielle** dans 6475 établissements.
- D'autres mesures de soutien ont contribué à garantir la liquidité des entreprises et à prévenir les faillites, à l'instar des prêts garantis, des prêts à taux bonifié ou encore des avances remboursables. Grâce au **fonds de solidarité**, plus de 8800 entreprises ont pu être soutenues par l'État en Haute-Vienne pour un montant de 128M€, et plus de 3500 d'entre elles ont pu bénéficier d'une **baisse de leur impôt de production**.

Le succès de ces mesures, nous le devons autant à la mobilisation des services, en particulier de la DDFIP dont je salue l'investissement, qu'à la fluidité des relations entretenues avec les élus, les chambres consulaires et les organisations professionnelles. Avec constance et engagement, des points économiques réguliers nous ont permis de faire circuler l'information, d'échanger autour des dispositifs de soutien et de rechercher des solutions aux difficultés identifiées par les entreprises.

3. Cet accompagnement a illustré plus globalement notre attachement collectif à assurer avec constance nos missions.

La crise a en effet contraint les services de l'État à s'adapter pour garantir continuité et qualité du service public.

Cet enjeu a été particulièrement fort pour **l'Éducation nationale** : afin d'éviter les chaînes de contamination et ainsi protéger les familles, une centaine de décisions préfectorales ont suspendu l'accueil dans les établissements scolaires en 2021.

Notre objectif premier a alors été d'assurer la continuité pédagogique et de permettre à chaque élève d'accéder à un même niveau d'enseignement. Lors des confinements de 2020 puis de 2021, des ressources pédagogiques en ligne ont été proposées et des solutions numériques ont été mises en place avec notamment le soutien du conseil départemental, afin de permettre aux élèves de suivre leurs cours à distance.

Les services ont également dû préparer les réouvertures des classes, en déclinant, aux côtés des collectivités concernées, les protocoles sanitaires successifs ou en faisant évoluer les modalités d'examen. Grâce à ces actions volontaristes conjuguées, les élèves ont pu bénéficier de davantage de cours en présentiel que leurs camarades européens.

Dans le monde professionnel, le télétravail, nécessaire à la continuité de l'activité en période de confinement, a permis aux agents de poursuivre leurs missions. Maintenir un lien social fort et un encadrement de qualité ont été parmi les principaux défis que l'ensemble des chefs de service ici présents sont parvenus à relever, ce dont je les remercie.

II. Au-delà de la gestion du prolongement de la crise sanitaire, l'année 2021 a été marquée par la relance de l'économie

1. Aides économiques

Je l'ai rappelé dans mon propos introductif : afin de stimuler durablement l'économie française et de créer de nouveaux emplois, le Gouvernement a mis en œuvre un **plan de relance historique** de 100 milliards d'euros, articulé en trois axes : l'accélération de la transition écologique, le renforcement de la compétitivité de notre économie et l'investissement en faveur des technologies d'avenir.

Les services de l'État, investis d'une mission de territorialisation de ce plan, se sont très vite mis en ordre de marche aux côtés des partenaires consulaires pour partager l'information de manière efficace et accompagner les porteurs de projet.

En premier lieu, une attention particulière a été accordée à **l'industrie**. Réuni près de 5 fois en 2021, le CODEFI a examiné plus de 70 dossiers afin de détecter et traiter les difficultés des entreprises : il a globalement accordé plus de 3,7 Mds € en financements divers. Une trentaine d'entreprises sont encore suivies et accompagnées par ses soins aujourd'hui.

Le volet **agricole** du plan de relance a quant à lui été fortement activé en 2021, avec plus de 3,2 M€ engagés en faveur des agriculteurs et 2,8 M € pour les abattoirs, qui sont des outils essentiels pour les filières et les territoires.

Je relève aussi une mise en route rapide des mesures **forestières** dans notre département : près de 90 dossiers en faveur du renouvellement forestier ont été

soutenus par les aides de l'État, à hauteur de 2 M € ; Autre exemple : Une scierie a pu être modernisée grâce au versement de près d'1M€ d'aide.

Cette forte mobilisation de l'État sera bénéfique à long terme pour le dynamisme du secteur forestier de notre territoire.

Je n'oublie pas non plus le domaine de **l'alimentation** : 741 000 € ont été attribués dans le cadre des projets alimentaires territoriaux du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (atelier de la châtaigne à Dournazac) et de Limoges Métropole (points de vente saveurs fermières) et un soutien de 557 000 € a été accordé dans le cadre de quartiers fertiles à Limoges.

Je termine ce point avec le Fonds Friches qui permet un soutien au recyclage foncier. Notre département a bénéficié de 2,5 M € sur les appels à projets de 2021, notamment pour 3 projets très structurants (Cité du cuir à Saint-Junien, ancien Hôpital de Saint-Léonard-de-Noblat, îlot Élie Berthet à Limoges). Nous poursuivrons cette démarche en 2022.

Ce ne sont pas là que des chiffres, derrière chaque dossier il y a un porteur de projet qui peut compter sur les services de l'État pour l'aider à monter son dossier, pour l'instruire bien sûr et parfois le défendre auprès des directions régionales ou de l'administration centrale.

2. Aides aux collectivités

Le plan France Relance a également offert aux **collectivités** la possibilité de bénéficier **d'aides ciblées**. L'État a par exemple renforcé son soutien aux projets des collectivités favorisant la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine historique.

- L'enveloppe DSIL rénovation thermique d'un montant de 3,6 M € a permis de financer 70 dossiers portés par les communes ou leurs groupements.
- À l'instar du bloc communal, le département a bénéficié d'une enveloppe DSID Rénovation thermique d'un montant de 2,2 M € qui a permis de financer 7 dossiers.
- Enfin, l'enveloppe DSIL exceptionnelle 2021 d'un montant de 3,1 M € d'euros a permis de financer 38 dossiers.

Ainsi, en 2021 les collectivités de la Haute-Vienne ont bénéficié de 8,9 M € au titre des enveloppes exceptionnelles du plan de relance, ce qui porte leur montant total durant la crise à 11,2 M € (DSIL exceptionnelle 2020 2,3 M €).

3. Emploi des jeunes et prévention de la pauvreté

Enfin, l'État s'est engagé de toutes ses forces dans la bataille de **l'emploi, notamment de ces jeunes arrivés sur le marché dans une période si complexe.**

Lancé à l'été 2020, et prolongé en 2021, le plan **1 Jeune 1 Solution**, doté de 6,7 milliards, a connu un véritable succès.

Grâce à la pleine mobilisation de la DDETSPP, il a permis d'encourager les entreprises à embaucher, accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi et augmenter le volume de formations proposées.

En Haute-Vienne, l'accent a particulièrement été mis sur l'apprentissage avec le **plan 10 000 jeunes** par exemple qui a permis le recrutement d'une quinzaine d'apprentis en préfecture et l'obtention de nombreux stages.

Le soutien apporté aux missions locales, en hausse de 46 % par rapport à 2020, a également démontré des résultats probants : avec 965 personnes intégrées au dispositif « **garantie jeune** », soit une hausse de 72 % par rapport à l'année précédente, nous avons atteint 90 % des objectifs assignés, soit un taux largement supérieur à la moyenne régionale.

Enfin, l'État a soutenu 681 nouveaux Parcours Emploi Compétences (PEC) (4 M €), 428 CIE Jeunes (2M€) et 169 emplois francs (1 M €) : Cette aide a d'ailleurs permis la création de 246 CDI et 43 CDD de plus de 6 mois.

Les dispositifs qui viennent d'être cités représentent un total de plus de 42 M€ en Haute-Vienne.

Toutes ces actions jouent un rôle capital pour préparer l'avenir en favorisant chez les candidats à l'emploi l'émergence d'un savoir être tant recherché par le tissu économique haut-viennois. Il est donc essentiel de poursuivre notre mobilisation.

III. Malgré la crise, l'État a assumé avec constance les missions qui constituent le cœur de son activité

1. En premier lieu, la sécurité des Haut-viennois est demeurée une priorité, comme garantie de nos libertés.

a. La mobilisation des forces de l'ordre dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, s'est traduite en 2021 par une baisse de 3 % des atteintes aux biens dans le département par rapport à 2019.

L'engagement des forces de sécurité intérieure, dans le cadre de la police de sécurité du quotidien (PSQ) s'est notamment traduit par le maintien du volume d'heures de patrouille, c'est-à-dire de leur présence sur la voie publique. En complément, les services de la préfecture se mobilisent pour appuyer le travail des

forces de l'ordre par exemple au travers d'une interdiction systématique de détention d'armes pour les personnes mises en cause dans des affaires de violences contre les personnes.

b. Au-delà de la répression, la prévention de la délinquance est un levier important, qui se traduit par des financements à destination des collectivités et associations au titre de notre politique partenariale. En 2021, une vingtaine d'actions ont été financées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), pour 218 000 €. Cela va de la sécurisation de bâtiments scolaires (88 237 €), aux actions de prévention, dont – à vos côtés monsieur le président – le financement à 50 % d'un demi ETP d'intervenant social pour prendre en charge les conséquences extrajudiciaires des plaintes enregistrées dans les brigades de gendarmerie. Vous savez l'attachement des gendarmes, et le nôtre, à ce dispositif ô combien efficace et essentiel.

L'État a également accompagné le développement de la vidéoprotection, dont les demandes d'installation ont connu une hausse en 2021 pour atteindre 256 dossiers traités.

Aujourd'hui, 11 communes du département bénéficient de périmètres vidéoprotégés.

c. Au-delà de la délinquance traditionnelle, la menace terroriste demeure à un niveau élevé en France. Face à celle-ci, l'État se mobilise.

La cellule de lutte contre l'islamisme et la radicalisation se réunit chaque mois, tandis que nos réunions de sécurité intérieure ont adopté un rythme hebdomadaire pour prévenir et contrer tout risque. En pratique, la sécurité des établissements scolaires a par exemple été renforcée, notamment avec l'organisation d'exercices d'attentat-intrusion et la désignation d'un référent police gendarmerie pour chaque établissement.

d. La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales demeure une autre priorité partagée avec toutes les collectivités.

Si près de 300 000 € y ont été consacré en 2021 en Haute-Vienne, la conception d'une réponse complète et solide ne peut reposer que sur la coopération entre acteurs : de l'État, locaux et associatifs.

- L'État a ainsi soutenu la création d'un lieu d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales à Saint-Léonard-de-Noblat (15 000 €).
- L'association W!FE, créée en 2021, y a pris en charge et mis en sécurité 16 femmes, 3 hommes et 23 enfants. Depuis novembre 2021, l'association propose 3 places d'hébergement et une permanence d'écoute 7j/7 24h/24 (38 appels).
- Enfin, la maison de protection des familles, en fonctionnement depuis septembre 2021, mais qui ouvre tout juste ses nouveaux locaux à Limoges constitue une nouvelle étape dans cette lutte : Tout sera fait sur place pour accueillir et accompagner au mieux les victimes de violences intrafamiliales.
- En parallèle, le recueil de plainte des victimes directement à l'hôpital a fait l'objet d'une convention avec les forces de l'ordre et le parquet, tandis que la prise en charge pluridisciplinaire des auteurs de violences intrafamiliales se poursuit avec le CPCA.

e. Je sais aussi à quel point vous êtes sensibles à la sécurité de nos concitoyens sur les routes.

L'année 2021 s'est malheureusement illustrée par une hausse de l'accidentalité routière, marquant un pic inédit depuis 5 ans.

Pourtant, la mobilisation des policiers et des gendarmes a rarement été aussi importante d'un point de vue répressif avec une augmentation de 20 % du nombre de permis suspendus pour des vitesses excessives, conduite sous stupéfiants ou sous l'empire de l'alcool.

Face à cette situation dramatique, les services de l'État n'ont pas ménagé leurs efforts, malgré la crise sanitaire, pour sensibiliser, mener des opérations de contrôle avec les forces de l'ordre et accompagner les élus dans leur œuvre de prévention. Outre le plan départemental d'action de sécurité routière, une journée des maires, qui a rassemblé près de 130 personnes dont 115 élus, a été organisée le 8 octobre 2021, avec la contribution de vos services et de l'Agence Technique Départementale.

Nos services sont allés plus loin encore dans la prévention et ont redoublé d'efforts pour faire œuvre de pédagogie avec par exemple l'organisation d'opérations en collèges et lycées (avec une reconstitution d'accident), d'un escape game, ou encore la création d'un club de sécurité routière en entreprise pour affronter les 40 % de l'accidentalité qui a lieu au travail ou sur le trajet domicile travail.

La sécurité routière passe également par des évolutions de nos espaces publics afin de mieux prendre en compte les nouveaux usages et l'essor des mobilités actives, qu'elles soient liées à nos mobilités du quotidien ou qu'elles servent l'attractivité touristique du département. Il s'agit là, comme l'affirme le slogan de sécurité routière de faciliter et organiser le « Vivre, ensemble ».

Enfin, dans le cadre du plan national visant à renforcer la sécurisation des passages à niveau, la commission départementale de sécurité routière (CDSR) s'est réunie le 14 octobre : Elle a mis en évidence des pistes d'amélioration de la sécurité de quatre passages à niveau situés sur des routes départementales que nous prendrons en compte (certains aménagements situés en zones agglomérées relèvent des communes ou agglomération concernées : le PN17 à Saint-Léonard-de-Noblat sur la RD 941 / commune, le PN58 à Couzeix / commune et CULM).

f. Plus globalement, la sécurisation des populations face aux crises et catastrophes a été au cœur de nos préoccupations en cette période de COVID.

Afin de maintenir un haut niveau de préparation des dispositifs d'intervention et de secours, un exercice grandeur nature a été organisé sur la RN141 pour la mise en œuvre du plan Nombreuses Victimes (NOVI). Cet exercice figurait un accident d'autobus avec 70 victimes. Les différents services ont ainsi pu éprouver leur dispositif, de même que le maire de Saint-Victorien, les pompiers, soignants, médecins et gendarmes qui ont été mis en situation. Cette mobilisation exceptionnelle est nécessaire pour garantir à nos concitoyens une organisation efficace dans la coordination des secours et de l'intervention. 6 autres exercices de moindre ampleur se sont également déroulés tout au long de l'année pour faire face aux risques technologiques, un accident d'avion ou une nouvelle épizootie.

g. Enfin, dans bien d'autres domaines en 2021, les services de la DDETSPP, aux côtés des collectivités, ont été fortement mobilisés pour assurer la sécurité et la protection des populations via leurs missions de contrôle.

Quelques chiffres pour illustrer cela :

- 1011 interventions ont été opérées par l'inspection du travail, qu'il s'agisse d'enquêtes suite à des accidents du travail ou de contrôles classiques, entraînant par exemple 13 arrêts de chantiers pour raison de sécurité.
- 182 inspections ont été réalisées sur l'ensemble de la chaîne alimentaire en Haute-Vienne
- 516 établissements ont été contrôlés par le service de la consommation, de la Concurrence et de la répression des fraudes.

Ces services sont toujours à votre disposition pour expliquer leur rôle et leur cadre d'intervention, comme ils le font auprès des entreprises dans lesquelles ils interviennent.

Alors que la lutte contre la tuberculose bovine (et en 2022 contre l'influenza aviaire) demeure un défi, expliquer sans relâche le cadre d'intervention des services vétérinaires en matière de santé animale, est également un sujet de mobilisation de tous les jours. En Haute-Vienne, 1563 élevages ont bénéficié d'un dépistage, et 3 ont été détectés comme étant des foyers.

2. Outre la sécurité, l'État cherche avec détermination à continuer d'améliorer la qualité des services publics. Le déploiement des espaces France services se poursuit. En 2021, 4 nouveaux espaces ont été labellisés, portant alors à 15 le nombre de France Services dans le département en 2021, et bientôt 22 d'ici la fin de l'année.

Mais rapprocher les services publics, c'est aussi accompagner et guider les usagers : dans ces maisons France services, plus de 11 000 Haut-Viennois ont été aidés dans leurs démarches administratives par des conseillers numériques formés à cet effet.

3. À côté de la sécurité et du soutien aux services publics, l'État se mobilise pour les acteurs économiques locaux afin de favoriser leur développement.

Les services de l'État en Haute-Vienne accordent une attention toute particulière au secteur agricole, lourd d'enjeux économiques et sociaux. En 2021, les aides de la politique agricole commune (PAC) ont représenté comme chaque année plus de **107 M € d'aides en faveur des agriculteurs.**

Les services de l'État ont également été très réactifs face aux crises qui ont émaillé 2021 :

- En premier lieu, la **crise sanitaire** qui a affecté les débouchés de la filière viande bovine : plus de 500 élevages de **bovins allaitants** ont bénéficié d'une indemnisation pour compenser une partie des préjudices causés par la pandémie, pour un total de 800 000 €.
- En second lieu, les **aléas climatiques, à l'instar du gel d'avril 2021** qui a affecté l'arboriculture, les petits fruits rouges et l'apiculture : Dans ce contexte, l'ensemble du territoire départemental a été reconnu dans le cadre de la procédure de calamité agricole ; 105 dossiers ont été instruits par

les services de l'État et près de 4 M € ont été versés aux producteurs sinistrés. La surface totale indemnisée s'élève à 820 hectares (574 ha de pommiers, 55 ha de poiriers et cerisiers, 26 ha de petits fruits rouges et 165 ha de châtaigniers) et plus de 11 000 ruches détenues par les apiculteurs touchés.

Ainsi, après le déblocage d'une enveloppe d'urgence de 50 000 € et des allègements de charges, l'État est rapidement venu en soutien aux producteurs à travers le versement d'indemnités qui se poursuit encore en 2022.

- Les services de l'État, en particulier l'Office français de la biodiversité, sont également pleinement mobilisés sur la problématique des **attaques de troupeaux par le loup**. En partenariat avec les acteurs locaux, forestiers, les représentants du monde agricole et des collectivités ou encore les associations, les services de l'État œuvrent à assurer un maillage territorial dense, la détection précoce de l'espèce et une expertise de constats d'attaques efficace pour ensuite accompagner au mieux les agriculteurs.

Mais sur cette terre d'élevage qu'est la Haute-Vienne, bien au-delà de la gestion de crise, l'État s'est engagé dans une stratégie de redynamisation du secteur de plus long terme : cela comprend par exemple des aides à l'installation de jeunes agriculteurs et des aides à la modernisation de leur outil de travail : près de 26M€ ont été engagés sur la période 2015-2021.

Enfin, S'agissant des énergies renouvelables, je dois dire que j'ai été frappée à mon arrivée dans ce département par le fort dynamisme des porteurs de projet et la mobilisation des collectivités: éolien, photovoltaïque, méthanisation, microhydroélectricité. Les services de l'État accompagnent les porteurs de projet et tentent de concilier au mieux les objectifs de production d'énergie avec ceux de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, de préservation des paysages et de développement des territoires.

Nous avons besoin de confronter les visions et construire des stratégies adaptées, c'est pourquoi j'ai souhaité associer largement les collectivités au pôle EnR. **Je compte sur votre mobilisation.**

4. L'État poursuit d'ailleurs son soutien à l'aménagement du territoire, facteur de développement économique et social.

En 2021, la Direction interrégionale des routes Centre-Ouest (DIRCO) a consacré 25 % de son budget au département de la Haute-Vienne, dont 8 millions d'euros

pour la conservation du patrimoine et la sécurité des usagers des 265 kilomètres de routes nationales.

La vocation essentielle du réseau non concédé dont la DIRCO a la charge étant l'irrigation et le désenclavement des territoires, elle a travaillé main dans la main avec les collectivités sur plusieurs opérations :

- la réhabilitation des chaussées du giratoire du Breuil en lien avec le Conseil départemental pour 900 000 euros ;
- le renouvellement des chaussées de la RN21 dans la traverse de la commune de Séreilhac pour 800 000 euros ;
- ou encore une importante opération d'entretien de 3,5 KM de chaussées de la RN147 sur la commune de Chamborêt pour 800 000 euros.

En plus des projets viaires, il faut relever que l'année 2021 a été l'occasion d'une mobilisation de moyens particulièrement importants en soutien aux collectivités, avec 22M€ de crédits mobilisés à travers différentes dotations dont la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 8,3 M euros, laquelle a permis de financer 248 projets, la DSIL de droit commun pour 3,2 M d'euros et la DSID de droit commun pour 1,3 M d'euros, le FNADT pour 255 000 euros afin d'accompagner 9 maisons France Services.

5. Enfin, l'État a travaillé au renforcement de la vie démocratique et à la préservation du lien social.

a) Malgré la crise, les grands rendez-vous républicains ont été honorés à travers deux scrutins politiques et deux élections professionnelles.

En effet, au mois de juin ont eu lieu les élections simultanées – régionales et départementales – tandis qu'au dernier trimestre se sont tenues les élections professionnelles pour les chambres de métiers et les chambres de commerce et d'industrie. Dans le contexte sanitaire particulier du moment, ces rendez-vous citoyens ont été organisés dans les meilleures conditions possibles, grâce à la mobilisation de chacun et la mise à disposition du matériel nécessaire pour protéger les personnes dans les bureaux de vote.

b) Sur le plus long terme, la défense de nos valeurs républicaines est toujours demeurée la boussole de l'action des services de l'État, notamment par la diffusion d'une culture de l'égalité dans tous les milieux, de l'école au monde du travail.

Cela passe notamment par un vaste travail d'apprentissage de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je salue, à cette occasion le rôle essentiel de Madame la déléguée aux droits des femmes et l'égalité femmes-hommes. Outre la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, l'État s'est engagé dans des actions de sensibilisation, de prévention et une application stricte du code du travail pour supprimer les écarts de rémunération et améliorer la qualité de vie de chacun dans le monde professionnel.

Ainsi en 2021, la totalité des 150 entreprises concernées de la Haute-Vienne ont publié leur index de l'égalité professionnelle, 4 ont obtenu la note maximale, soit plus que la moyenne nationale.

Dans le même temps, l'entrepreneuriat des femmes – en tant que vecteur d'indépendance – est encouragé avec par exemple la mise en place de cautions de l'État sur l'emprunt bancaire, dont ont bénéficié 33 femmes en Haute-Vienne.

Mais bien en amont de cela, **l'école** est un chaînon essentiel de cet apprentissage, pour transmettre aux générations à venir cette passion de l'égalité bien française : en 2021, 26 établissements, soit plus de 600 jeunes étaient mobilisés autour d'un projet citoyen et pédagogique sur le thème de l'égalité femme-homme.

c) Cette culture de l'égalité, sans laquelle il ne peut exister de véritable cohésion sociale, ne peut se concevoir sans d'abord assurer des conditions de vie dignes à chacun, par exemple en garantissant l'accès au logement pour tous, y compris à nos concitoyens les plus précaires.

En 2021, l'État a consacré plus de 11.8 millions d'euros à l'hébergement en Haute-Vienne :

- 8M€ euros l'hébergement et l'accès au logement généraliste ;
- 3M€ pour l'hébergement des demandeurs d'asile.

Le contingent de réservation préfectoral a permis l'accès au logement social de 486 ménages en 2021.

Ces actions reposent nécessairement sur un partenariat solide avec les collectivités, l'hébergement d'urgence nécessitant des lieux adaptés.

Rien de tout cela ne serait possible sans l'investissement sincère et la persévérance des élus pour assurer l'acceptabilité de ces dispositifs par la population locale.

Conclusion

2021 aura encore été une année d'effort collectif. De cette âpre période, nous pouvons tirer plusieurs enseignements.

D'une part, seul un travail concerté entre élus et État, permet d'apporter une réponse efficace et adaptée aux problèmes rencontrés sur le territoire. De la distribution de masques à la conduite de la campagne de vaccination, la crise sanitaire en est l'illustration.

D'autre part, cette période de crise rappelle les fondamentaux de l'action publique, qui doit assurer la protection des citoyens tout en étant résolument tournée vers l'avenir. C'est tout le sens de l'accompagnement pro-actif que s'attachent à proposer les services de l'État pour accompagner avec conviction et dans l'anticipation du risque contentieux, les projets de développement économique, porteurs d'attractivité et d'accélération de la transition écologique.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers départementaux, je souhaiterais vous remercier sincèrement pour votre action, conduite avec dévouement au service des Haut-Viennoises et Haut-Viennois.

La représentante de l'État dans le département que je suis salue et loue avec force l'action des élus, femmes et hommes, engagés dans la vie publique pour améliorer la vie de leurs concitoyens, sans compter leurs heures, au bénéfice du bien commun.

La crise sanitaire n'est pas encore derrière nous mais notre travail collectif est le plus fort rempart pour gagner la bataille et tourner les yeux vers l'avenir.

Vous pourrez compter en tout cas sur mon engagement sans faille et celui de l'ensemble des services de l'État.

Je vous remercie.